

## Informations clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### UZES SPORT

ISIN : FR0013491032

Cet OPC est géré par UZES GESTION

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le Fonds, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif sur la période de placement recommandée (supérieure à 5 ans) de réaliser une performance, nette de frais, supérieure à l'indice MSCI World (dividendes nets réinvestis). Le fonds investit principalement dans les actions de sociétés implantées dans le monde entier, que le Gestionnaire a identifiées comme des sociétés participant directement ou indirectement au thème d'investissement du fonds portant sur l'industrie du sport. L'écosystème du sport représente les activités comme le marketing et évènementiels sportifs, les produits et équipementiers, les acteurs (clubs...) et les organisateurs. Mais aussi, l'émergence d'une nouvelle économie du sport avec de nouveaux médias et diffuseurs, de nouveaux acteurs (le sport), la santé & bien être ainsi que la digitalisation qui révolutionne ce secteur avec les équipements connectés. L'objectif de gestion est de fournir à l'investisseur un fonds dynamique recherchant une performance, nette de frais, sur la durée de placement recommandée sur les marchés d'actions internationaux, dont la sélection est à la discrétion du gérant. Le fonds est géré activement dans le respect des objectifs et de la stratégie d'investissement. L'OPCVM cherchera à surperformer l'indice MSCI World Index (ACWI) net return, dividendes réinvestis.
- L'indicateur de référence est l'indice MSCI World Index (ACWI) net return, dividendes réinvestis. L'indice n'est qu'un indicateur de comparaison. Ce fonds n'est pas un fonds indiciel.
- Le fonds investit dans les grandes, moyennes et petites capitalisations, avec une diversification géographique et économique dont la sélection est à la discrétion du gérant.
- Pour Uzès Gestion, les seuils suivants de capitalisations boursières sont retenus :  
Petites capitalisations : Capitalisation boursière allant jusqu'à 1Md€ // Moyennes capitalisations : Capitalisation boursière allant de 1Md€ à 10Mds€  
Grandes Capitalisations : Capitalisation boursière supérieure à 10Mds€  
Le fonds sera au minimum investi à 60% sur les moyennes et larges capitalisations et au maximum à 40% sur les petites capitalisations.  
Le risque de change pourra atteindre 100% de l'actif net
- La stratégie d'investissement s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière prenant en compte les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dont les émissions carbone, les droits de l'Homme et du travail, la santé, la rémunération, l'éthique des dirigeants...
- Dans le cadre de la gestion de cet OPC, la sélection de valeurs associe exclusions normatives/sectorielles (armes controversées, Pacte Mondial des Nations, niveau de controverse, activités liées au charbon thermique...), et intégration des critères ESG.
- La sélection des titres s'effectue selon une approche Best-in-class / Best effort permettant de retenir les sociétés les mieux notées dans leur secteur mais également de favoriser les émetteurs dont la note ESG s'améliore au cours du temps.
- Le gérant retient l'échelle ESG de MSCI (de AAA à CCC ; AAA étant la meilleure) pour noter les sociétés. Les notes ESG inférieures à BB sont exclues.
- En cas de dégradation d'un émetteur en portefeuille sous les minima requis, le gérant dispose d'un délai raisonnable pour arbitrer la position dans le meilleur intérêt des porteurs.
- Au moins 90% des émetteurs en portefeuille doivent faire l'objet d'une note ESG.
- Au final, la notation ESG de l'OPC doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées (approche en « amélioration de note »).
- L'intégration des critères ESG permet une meilleure prise en compte de l'ensemble des facteurs de risques mais également des opportunités de croissance liés aux enjeux du développement durable, éléments incontournables de la performance de long terme.
- Limites méthodologiques de l'approche ESG : il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement acceptés à prendre en considération pour garantir la durabilité des investissements. Les critères retenus dépendent de la qualité des données issues des entreprises et des fournisseurs spécialisés. Leur utilisation dans le processus d'investissement demeure subjective.
- L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 - SFDR (« Règlement Disclosure »).
- Le FCP a reçu le Label ISR de l'Etat français.

### L'actif du fonds est composé :

- Au minimum de 75% de l'actif en actions ou autres titres donnant ou pouvant donner directement ou indirectement, accès au capital ou aux droits de vote.
- Le fonds peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 25% maximum de l'actif net en valeurs à revenus fixes telles que des bons du trésor de l'état français et allemand ayant une maturité inférieure à 1 an. La sélection des instruments de crédit repose sur une analyse interne du risque de crédit et ne repose pas uniquement sur la notation des agences mais également sur la qualité de la signature, le rendement proposé, liquidité ainsi que de la sensibilité.
- Le fonds peut utiliser, en vue d'exposer ou couvrir le portefeuille, des produits dérivés négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré ou de gré. L'OPC pourra utiliser des futures sur indices et des options sur titres et sur indices. Il pourra prendre des positions dans la limite de 125% de l'actif net.
- Au maximum de 15% de l'actif net dans des titres intégrant des dérivés des warrants, et bons de souscription et obligations convertibles uniquement.
- et / ou Au maximum de 10% de l'actif net dans les OPCVM et FIA répondant aux conditions prévues à l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Cet investissement pourra concerner des OPC monétaires et /ou des OPC investis en actions. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe Financière d'Uzès.
  - La durée minimale de placement recommandée est 5 ans.
  - Ce fonds est un OPC de capitalisation.
  - Les demandes de souscription et de rachats de parts sont exécutées de façon hebdomadaire, selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.

## Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement « sans risque ».

L'OPC est classé en catégorie 5 en raison de son exposition permanente aux marchés des actions. Cette catégorie de risque situe la volatilité entre 10% et 15%

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPC peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative

- Risque actions : la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque de perte de capital : l'OPC n'est pas garanti en capital.
- Risque de surexpositions du fonds lié à l'utilisation des instruments dérivés : la valeur liquidative du fonds peut baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.
- Risque de volatilité : le mode de gestion de l'OPC peut entraîner des variations importantes de la VL du fonds.
- Risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion reposant sur l'anticipation de l'évolution des différents titres, il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- Risque de change : le risque de change demeure accessoire.
- Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres de créance peut baisser.
- Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

## Frais

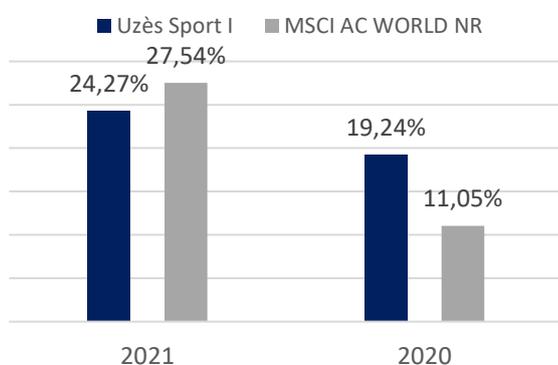
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais d'entrée	4% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,118%*

Un pourcentage des frais de gestion, dans la limite de 10% des frais de gestion totaux est reversé à une association partenaire. Le don réalisé au profit de cette association peut offrir à la société de gestion un droit à une exonération fiscale.

## Performances passées

Performances du FCP au 31/12/2021



Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

Une partie des frais de gestion est reversée à la Fédération Française d'Handisport. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme ouvrira droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur de part.

\* Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos. Dans la mesure où il s'agit d'une création, les frais courants indiqués sont une estimation basée sur le montant total attendu des frais. Ils peuvent varier d'année en année et ils ne comprennent pas les frais de transactions.

Pour plus d'informations sur les frais et charges, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet : [www.finuzes.fr](http://www.finuzes.fr)

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Cet OPCVM a été créé le 19/06/2020.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.

## Informations pratiques

- Le dépositaire : Financière d'Uzès.
- La forme juridique : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.
- Le prospectus complet de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Financière d'Uzès-13 rue d'Uzès-75002 Paris ou sur le site internet : [www.finuzes.fr](http://www.finuzes.fr).
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de bourse ouverte à Paris (ou le jour de bourse ouvert précédent si c'est un jour de fermeture de la bourse de Paris) avant 12 H auprès du dépositaire : FINANCIERE D'UZES et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour de la réception des demandes, soit à cours inconnu. Si le jour est un jour férié légal, la valeur liquidative du FIA est calculée sur les cours de clôture du jour précédent.
- La valeur liquidative est disponible sur le site [www.finuzes.fr](http://www.finuzes.fr) et au 33 (0) 1 45 08 30 24.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'UZES GESTION et de La Financière d'Uzès ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- La politique de rémunération est disponible sur le site [www.finuzes.fr](http://www.finuzes.fr) ainsi qu'en version papier sur demande.